

Copie originale: Anglais

Négociations sur le commerce des services de la SADC

Offre conditionnelle révisée du Royaume d'Eswatini

Le Royaume d'Eswatini soumet par la présente son offre conditionnelle révisée d'engagements spécifiques dans les domaines des affaires, de l'énergie, de la construction et des services d'ingénierie connexes dans le cadre des négociations sur le commerce des services de la SADC.

Modes de fourniture: 1) Transfrontalier 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence			ce de personnes physiques	
Secteur ou sous-secteur	Limitations sur l'accès au marché	Limitations sur le traitement national	Commentaires supplémentaires	
II. SECTOR SPECIFIC COMMITMENTS			•	
A. SERVICES PROFESSIONNELS				
e.) Services d'ingénierie	1) Non consolidé	1) Néant,		
(CPC 8672)	2) Néant	2) Néant		
	3) Néant	3) Néant		
	4) Non consolidé, à l'exception de l'ingénieur	4) Néant		
	agréé senior qualifié. .			
F) Services d'ingénierie intégrée	1) Non consolidé	1)—Néant		
(CPC 8673)	2) Néant	2) Néant		
	3) Néant,	3) Néant		
	4) Non consolidé à l'exception du personnel	4) Néant		
	professionnel titulaire d'un diplôme			
	universitaire supérieur ou d'une formation			
	professionnelle et qui n'est pas disponible en			
	Eswatini.			
F. AUTRES SERVICES COMMERCIEAUX				
c) Services de consultation en gestion (CPC	1) Non consolidé	1) Néant		
865)	2) Néant	2) Néant		
	3) Néant	3) Néant		
	4) à l'exception du personnel professionnel	4) Néant		
	titulaire d'un diplôme universitaire supérieur			
	ou d'une formation professionnelle et qui			
	n'est pas disponible en Eswatini			

SADC/31-CMT/2019/12.6A – Eswatini

Secteur ou sous-secteur	Limitations sur l'accès au marché	Limitations sur le traitement national	Commentaires supplémentaires
e) Services d'essai et d'analyses (CPC 86761 to CPC 86769) 3. CONSTRUCTION AND ENGINEERING RELA	 Non consolidé Néant Néant Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	 Néant Néant Néant Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	
A. Travaux généraux de construction de bâtiments (CPC 512) - uniquement pour les travaux de construction d'une valeur supérieure à 120 millions d'emalangeni	1) Non consolidé 2) Néant 3) Une coentreprise avec un entrepreneur swazi sera nécessaire avec une participation étrangère pouvant atteindre 40 %. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	 Non consolidé Néant Frais d'enregistrement plus élevés pour les entrepreneurs étrangers. Les entrepreneurs étrangers sont tenus de transférer les compétences techniques à un ressortissant (personne physique ou morale). Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	
B. Travaux généraux de construction pour l'ingénierie civile (CPC 513) - uniquement pour les travaux de construction d'une valeur supérieure à 200 millions d'emalangeni.	 Non consolidé Néant Une coentreprise avec un entrepreneur swazi sera nécessaire avec une participation étrangère pouvant atteindre 40 %. Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	Non consolidé Néant Frais d'enregistrement plus élevés pour les entrepreneurs étrangers. Les entrepreneurs étrangers sont tenus de transférer les compétences techniques à un ressortissant (personne physique ou morale).	

Copie originale: Anglais

Secteur ou sous-secteur	Limitations sur l'accès au marché	Limitations sur le traitement national	Commentaires supplémentaires
C. Travaux d'installation et de montage (CPC 514	1) Non consolidé	4) Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 1) Non consolidé	
 & 516) - uniquement pour les travaux de construction d'une valeur supérieure à 60millions d'emalangeni. - Montage de constructions préfabriquées (CPC 514) - Travaux d'installation (CPC 516) 	 Néant Une coentreprise avec un entrepreneur swazi sera nécessaire avec une participation étrangère pouvant atteindre 40 %. Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	 Néant Frais d'enregistrement plus élevés pour les entrepreneurs étrangers. Les entrepreneurs étrangers sont tenus de transférer les compétences techniques à un ressortissant (personne physique ou morale). Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	
SERVICES ENERGETIQUES Services généraux de construction de centrales	1) Non consolidá	1) Non consolidé	
électriques (partie du CPC 54262) : services de construction, de réparation et de transformation de centrales et d'équipements électriques lourds (à l'exclusion des installations et équipements pour centrales nucléaires de puissance)	 Non consolidé Néant Une coentreprise avec un entrepreneur swazi sera nécessaire avec une participation étrangère pouvant atteindre 40 %. Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	 Néant Prais d'enregistrement plus élevés pour les entrepreneurs étrangers. Les entrepreneurs étrangers sont tenus de transférer les compétences techniques à un ressortissant (personne physique ou morale). Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	
Services de consultation géologique et géophysique (CPC 83411) :	Non consolidé Néant	Non consolidé Néant	

Copie originale: Anglais

Secteur ou sous-secteur	Limitations sur l'accès au marché	Limitations sur le traitement national	Commentaires supplémentaires
 Fourniture de conseils, d'orientations et d'assistance opérationnelle concernant la localisation des gisements minéraux, des champs de pétrole et de gaz et des eaux souterraines par l'étude des propriétés des formations et structures terrestres et rocheuses Prestation de conseils en matière d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières, pétrolières et gazières, notamment : études de préfaisabilité et de faisabilité ; services d'évaluation de projets Évaluation des anomalies géologiques, géophysiques et géochimiques Cartographie ou levés géologiques de surface 	 3) Une coentreprise avec un entrepreneur swazi sera nécessaire avec une participation étrangère pouvant atteindre 40 %. 4) Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux 	3) Frais d'enregistrement plus élevés pour les entrepreneurs étrangers. Les entrepreneurs étrangers sont tenus de transférer les compétences techniques à un ressortissant (personne physique ou morale). 4) Non consolidé sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	

Copie originale: Anglais